

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancien site d'extraction et de traitement du minerai de Gasquie (secteur minier d'Asprières) à FELZINS

## Description de l'établissement

---

Nom : Ancien site d'extraction et de traitement du minerai de Gasquie (secteur  
Adresse : Non renseignée  
Commune principale : FELZINS (46101)  
Communes secondaires : CUZAC (46085)  
Activités : 12.02 - Extraction et préparation de minerais de plomb, zinc et cuivre  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 26/06/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP41254890101  
Ancien identifiant SIS : Non renseigné  
Commune principale : CUZAC (46085)  
Description<sup>1</sup> : Au regard des analyses de sols et du rapport d'étude sanitaire et environnementale de GEODERIS, les parcelles sont classifiées en SIS.  
Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 26/06/2023

Enjeux et environnement : Le site de "Gasquie" est localisé au sud du département du Lot, à environ 1,5 km au nord-est de la ville de Cuzac.  
Il appartient au secteur minier d'Asprières, retenu dans le cadre de l'inventaire DDIE (Directive sur les déchets de l'industrie extractive) réalisé par GEODERIS, à la demande de l'État.

Le secteur minier d'Asprières recoupe les départements de l'Aveyron (12) et du Lot (46). Il comprend quatre anciens titres miniers : les concessions de Bouillac et d'Asprières, le permis d'exploitation de la Diège et le permis exclusif de recherche des Escauffages. Les substances principales exploitées sont le plomb, le zinc, l'argent, le cuivre, et la fluorine pour le Permis des Escauffages.

Description<sup>3</sup> : Le site de « Gasquie » est inclus dans la concession de Bouillac. Cette concession de mines de plomb argentifère, cuivre et métaux connexes a été instituée par décret du 10 janvier 1883. La renonciation à cette concession a été acceptée par décret du 12 janvier 1936.  
Il convient de rappeler que la police spéciale des mines ne s'applique plus aux travaux réalisés dans le cadre de cette ancienne concession,

aujourd'hui renoncée. C'est la police du maire qui s'applique, sous la responsabilité du propriétaire foncier.

Le dépôt principal est lié à une exploitation très ancienne de la zone (travaux moyenâgeux supposés). Il est composé de stériles de creusement de granulométrie variant du millimètre au centimètre. Le volume du dépôt a été estimé à plus de 100 000 m<sup>3</sup> (surface d'environ 50 000 m<sup>2</sup>). Des traces de sapage par le ruisseau, de décharge de matériaux, de ravinement et de lixiviation ont été observées, les eaux de ruissellement s'écoulant au fond de la cuvette et le long des flancs vers la zone boisée, puis vers le ruisseau du Suc.

Les matériaux de ce dépôt présentent des teneurs élevées en métaux et métalloïdes, tout particulièrement en plomb, en arsenic, en antimoine, en baryum, en zinc et en cuivre. Les teneurs maximum mesurées sont respectivement de 24100 mg/kg, 390 mg/kg, 117 mg/kg, 3 070 mg/kg, 4 130 mg/kg et 467 mg/kg.

En 2019, l'ensemble du secteur minier d'Asprières a fait l'objet d'une étude sanitaire et environnementale menée par GEODERIS. A l'issue de cette étude, des recommandations ont été proposées en termes d'information, de restriction d'usage et de gestion pérenne, destinées à maîtriser les milieux sources et les impacts. Pour les zones à enjeux fortement polluées, il est notamment proposé d'examiner la nécessité de mettre en place des mesures de gestion dans le cadre de la maîtrise des sources et de rétablir la compatibilité usage-état du milieu.

L'étude a été restituée aux collectivités et organismes (communes concernées, Grand Figeac, syndicat mixte Célé Lot médian) en décembre 2021. Des courriers d'information des personnes ayant accepté les prélèvements ont été transmis aux particuliers avec les résultats d'analyses, les recommandations et conseils sanitaires. Un courrier circulaire avec une fiche de conseils sanitaires a également été transmis aux mairies pour distribution aux habitants du secteur. Le rapport d'étude a été publié sur le site Internet des services de l'État dans le Lot.

Un « porter à connaissance » de l'étude et de ses recommandations a été fait aux collectivités concernées en août 2022 afin qu'elles mettent en œuvre les recommandations de cette étude et qu'elles prennent en compte les risques résiduels de pollution, sur et autour des dépôts, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme, et dans l'application du droit des sols, et qu'elles puissent réaliser l'information préventive sur leur territoire.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Conclusion et recommandations - Etude sanitaire et environnementale

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Cuzac	1	0A	0032	46

Cuzac	1	0A	0048	46
Cuzac	1	0A	0049	46
Cuzac	1	0A	0061	46
Cuzac	1	0A	0062	46
Cuzac	1	0A	0063	46
Cuzac	1	0A	0158	46
Cuzac	1	0A	0159	46
Cuzac	1	0A	0160	46
Cuzac	1	0A	0161	46
Cuzac	1	0A	0162	46
Cuzac	1	0A	0163	46
Cuzac	1	0A	0164	46
Cuzac	1	0A	0165	46
Cuzac	1	0A	0166	46
Cuzac	1	0A	0167	46
Cuzac	1	0A	0168	46
Cuzac	1	0A	0169	46
Cuzac	1	0A	0170	46
Cuzac	1	0A	0171	46
Cuzac	1	0A	0172	46
Cuzac	1	0A	0173	46
Cuzac	1	0A	0174	46
Cuzac	1	0A	0175	46

Cuzac	1	0A	0176	46
Cuzac	1	0A	0177	46
Cuzac	1	0A	0178	46
Cuzac	1	0A	0179	46
Cuzac	1	0A	0180	46
Cuzac	1	0A	0183	46
Cuzac	1	0A	0184	46
Cuzac	1	0A	0185	46
Cuzac	1	0A	1848	46
Cuzac	1	0A	1850	46
Felzins	2	0D	0688	46
Felzins	2	0D	0689	46
Felzins	2	0D	0743	46
Felzins	2	0D	0744	46
Felzins	2	0D	0745	46
Felzins	2	0D	0746	46
Felzins	2	0D	0747	46
Felzins	2	0D	0753	46
Felzins	2	0D	0754	46
Felzins	2	0D	0755	46
Felzins	2	0D	0780	46
Felzins	2	0D	0783	46
Felzins	2	0D	0784	46

Felzins	2	0D	0785	46
Felzins	2	0D	0786	46
Felzins	2	0D	0787	46
Felzins	2	0D	0788	46
Felzins	2	0D	0790	46
Felzins	2	0D	0973	46
Felzins	2	0D	0977	46
Felzins	2	0D	0981	46
Felzins	2	0D	0989	46
Felzins	2	0D	0991	46
Felzins	2	0D	0992	46
Felzins	2	0D	1013	46
Felzins	2	0D	1020	46
Felzins	2	0D	1209	46
Felzins	2	0D	1210	46
Felzins	2	0D	1257	46
Felzins	2	0D	1260	46

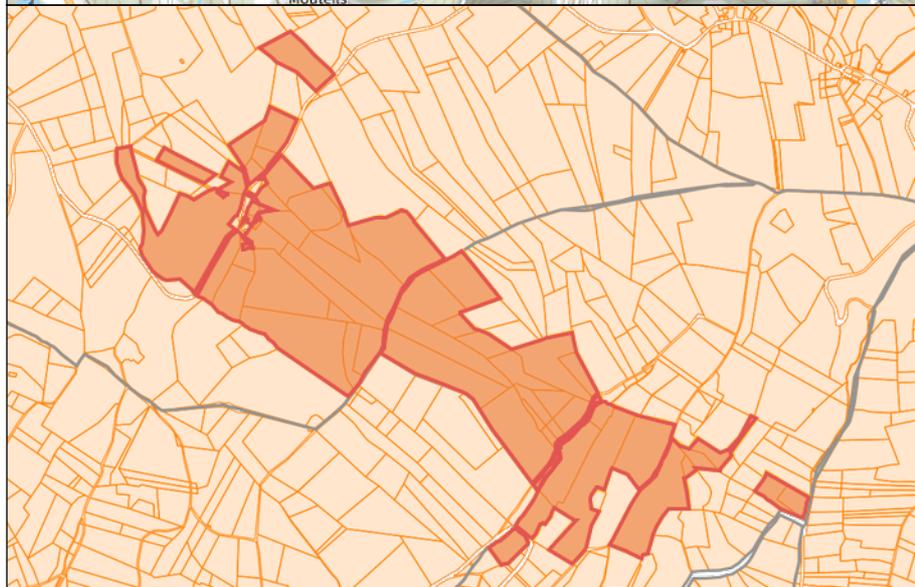
## Plans cartographiques :



 Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification :  
SSP41254890101



 Emprise classification

Fond de carte Parcellaire  
Express (PCI) IGN®

Classification :  
SSP41254890101

Coordonnées du centroïde  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 632978.1109397806, Lat. : 6388200.656574929

Superficie estimée :

315040 m<sup>2</sup>

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.